

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché	Numéro de permis 2019563	Date d'inspection Le 10 juin 2024	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de téléphone (506) 336-4940	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	29 juil. 2023	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Lors de ma visite la garderie est fermée, une surveillance sera prévue sous peu. Comme la porte n'était pas verrouillée, j'ai ouvert la porte et le système d'alarme est partie. J'ai attendu les personnes responsables afin d'expliquer la situation.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juin 2024

Date

original signé par
Service fermé lors de la visite

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juin 2024

Date